

ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2026 ENDUROKID



MOTO-CLUB : AMICALE MOTOCYCLISTE SAINTAISE **N° D'ÉPREUVE FFM :** 250

E-MAIL : contactams17@gmail.com

DATE : 11/10/2026

TÉLÉPHONE : 06.86.88.89.87.

LIEU : Le Douhet (17)

ORGANISATEUR TECHNIQUE : AMICALE MOTOCYCLISTE SAINTAISE

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BRONSZEWSKI JEAN CLAUDE	Licence :	105189
Président du Jury ou Arbitre*	NICOLAS AGNES	Licence :	018221
Membre du Jury	GUE REGIS	Licence :	478432
Membre du Jury	MOREAU ANTOINE	Licence :	198296
Commissaire technique responsable	LIGNER DIDIER	Licence :	299560
Responsable du chronométrage	LAMOUREUX PATRICK	Licence :	053477

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉES	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES
Poussins (garçons/filles)	7	10	65	
Benjamins (garçons/filles)/Minimes (filles)	9/9	10/12	90/85	
Minimes (garçons)	11	13	85/150	
Cadets (garçons)	13	15	85/150	
Cadets (garçons)	13	15	125/150	
Cadets/Espoirs (filles)	13	18	125/150	
Espoirs (garçons)	13	15	125/150	

Conformément à l'article 10 des RTS Enduro :

Temps de pratique et de repos :	A 6 ans	De 7 à 10 ans	De 11 à 12 ans	A partir de 13 ans
Nombre de passages en spéciale	4 maximum	8 maximum	8 maximum	Libre
Durée de la spéciale	≤ 5 min	≤ 10 min	≤ 15 min	Libre
Temps de liaison entre chaque spéciale	≤ 25 min	≤ 45 min	≤ 45 min	Libre
Pause fin de liaison/début de spéciale	≥ 5 min	≥ 5 min	≥ 5 min	Libre
Pause fin d'un tour/début du suivant	≥ 30 min	≥ 15 min	≥ 10 min	Libre

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM ;
- son CASM pour les licenciés à l'année (ou Guidon d'Or/Argent/Bronze selon l'âge requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s) ;
- son équipement : obligatoire : casque homologué aux normes FIM, vêtement en cuir ou matière équivalente, gants, bottes ; fortement recommandé : protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	Bernard GUIGNARD	Nombre de médecin(s)	1
Nombre de secouristes	6	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	Saintes	Temps de trajet (en min)	15 MIN

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Adresse **CHEZ BRISSON - 17100 Le Douhet**

NOMBRE DE PARTICIPANTS - **50** -

Caractéristiques :

Le parcours de l'épreuve n'emprunte en aucun cas des voies ouvertes à la circulation publique.

Nombre de tronçon(s) de liaison ----	1	Longueur de la boucle -----	11.5 km
Nombre de spéciale(s) -----	1	Longueur de la spéciale -----	6.5 km

- Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **03/04/2026**

56777306-56777306-
3c08-45d9 3c08-45d9
-86f0-5c58 -86f0-5c58
ab0c25b8 ab0c25b8

VISA DE LA LIGUE

DATE:

VISA DE LA FFM

DATE:
NUMÉRO:

ENDURO

ENDUROKID

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB : AMICALE MOTOCYCLISTE SAINTAISE

DATE : 10/10/2026

LIEU :



HEURE	DEROULEMENT	CATEGORIE(S)	DURÉE
	Vendredi 09/10/2026		
16h30-19h00	Contrôles administratifs	Toutes catégories	2h30
16h30-19h00	Contrôles techniques	Toutes catégories	2h30
	Samedi 10/10/2025		
7h00-8h00	Contrôles administratifs	Toutes catégories	1h00
7h00-8h00	Contrôles techniques	Toutes catégories	1h00
7h45-8h00	Réunion jury		15 minutes
8h15-8h30	Briefing pilotes	Toutes catégories	15 minutes
8h30-9h00	Mise en parc fermé	Toutes catégories	30 minutes
9h00	Départ	1er pilote	
16h45	Dernière spéciale		
17h30	Remise des prix		